



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2026

Le trios avril deux-mille-vingt-six à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de GEAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERNARD Jean-Marc, Maire.

PRESENTS : BERNARD Jean-Marc, BAIN Caroline, CLOCHARD Anthony, QUINTY Tony, MORIN Mélanie, VINCENT Sylvia, ROY Nicolas, DUPUIS Sonia, DÉPLANNE Valéry, PIOT Alice et NAULEAU Baptiste.

ABSENTS / EXCUSES :

POUVOIRS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme DUPUIS Sonia est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers Municipaux	:	11
Nombre de Conseillers Municipaux présents	:	11
Nombre de pouvoir	:	00
Nombre d'absents	:	00

Date de l'avis de convocation et de son affichage : **27 mars 2026**

Constatant que le quorum de l'Assemblée est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Les thèmes de l'ordre du jour sont :

1 – DELEGATION DE L'ORDONNATEUR

M. le Maire expose à son Conseil municipal qu'un ordonnateur délégué bénéficie d'une délégation de signature manuscrite et électronique utilisée. Il engage les dépenses et ordonne le paiement (ordonnancement ou mandatement) . Cet ordre est transmis au Comptable chargé d'effectuer le règlement. L'importance de la tenue d'une comptabilité des engagements qui permet de suivre l'exécution du budget et l'évolution de la disponibilité des crédits.

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité désigne :

Ordonnateur titulaire :
BERNARD Jean-Marc

Après concertation du Conseil municipal, les membres présents ont voté à l'unanimité le Représentant de l'Ordonnateur.

2 – COMPOSITION DE DIVERSES COMMISSIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22 ,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer l'étendue des délégations consenties au Maire pour la durée de mandat.

M. Le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner des Titulaires et Suppléants de diverses commissions.

FINANCES

Jean-Marc	BERNARD	Président
Caroline	BAIN	Membre
Anthony	CLOCHARD	Membre
Tony	QUINTY	Membre

VOIRIE

Jean-Marc	BERNARD	Président
Anthony	CLOCHARD	Responsable
Tony	QUINTY	Membre
Nicolas	ROY	Membre
Valéry	DÉPLANNE	Membre
Baptiste	NAULEAU	Membre

BATIMENTS COMMUNAUX

Jean-Marc	BERNARD	Président
Anthony	CLOCHARD	Responsable
Tony	QUINTY	Membre
Nicolas	ROY	Membre
Sylvia	VINCENT	Membre
Baptiste	NAULEAU	Membre
Alice	PIOT	Membre

COMMISSION APPEL D'OFFRE

Jean-Marc	BERNARD	Président
Caroline	BAIN	Titulaire
Anthony	CLOCHARD	Titulaire
Tony	QUINTY	Titulaire
Valéry	DÉPLANNE	Suppléant
Mélanie	MORIN	Suppléante
Sylvia	VINCENT	Suppléante

REFERENT PREVENTION DELINQUANCE

Caroline	BAIN	Titulaire
----------	------	-----------

CORRESPONDANT DÉFENSE

Tony	QUINTY	Titulaire
------	--------	-----------

COMMISSION REPAS DES AINES

Jean-Marc	BERNARD	Président
Caroline	BAIN	Responsable

CONSEIL MUNICIPAL		EXTERIEUR
Sylvia	VINCENT	Yannick MARQUOIS
Mélanie	MORIN	Frédéric CHAUVÉ
Alice	PIOT	Françoise LAIDET
Sonia	DUPUIS	Roselyne MOULÉVRIER

SALLE DES FETES

Jean-Marc	BERNARD	Président
Caroline	BAIN	Responsable
Valéry	DÉPLANNE	Membre
Nicolas	ROY	Membre
Baptiste	NAULEAU	Membre
Mélanie	MORIN	Membre
Alice	PIOT	Membre

FETES ET LOISIRS, JEUNESSE ET SPORT

Jean-Marc	BERNARD	Président
Nicolas	ROY	Responsable
Sylvia	VINCENT	Membre
Valéry	DÉPLANNE	Membre
Sonia	DUPUIS	Membre
Alice	PIOT	Membre

COMMISSION CCAS

Jean-Marc	BERNARD	Président
Caroline	BAIN	Responsable
Alice	PIOT	Membre
Sonia	DUPUIS	Membre
Mélanie	MORIN	Membre
Sylvia	VINCENT	Membre

REFERENT SECURITE ROUTIERE

Mélanie	MORIN	Titulaire
---------	-------	-----------

LISTE ELECTORALE

Caroline	BAIN
Françoise	LAIDET
Daniel	LAIDET

DELEGUES SIVU ADILLONS

Jean-Marc	BERNARD	Titulaire
Caroline	BAIN	Titulaire
Valéry	DÉPLANNE	Suppléant
Alice	PIOT	Suppléante

DELEGUE FREDON

Anthony	CLOCHARD	Titulaire
---------	----------	-----------

Après concertation du Conseil municipal, les membres présents ont voté à l'unanimité les Titulaires et Suppléants pour chaque Commission.

3-MODIFICATION PLUI COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE THOUARS

M le Maire a informé à son Conseil municipal sur l'engagement de la procédure de modification simplifiée n°1 du schéma de cohérence de la Communauté de Communes du Thouarsais portant sur la lutte contre dérèglement climatique et renforcement face à ses effets dite « loi climat et résilience ».

De fixer les objectifs par le SRADDET Nouvelle-Aquitaine (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) en matière de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

4- PANNEAUX DE VOIRIE EN MOBILIER URBAIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22 ,

A l'article panneaux de voirie, nous changeons de dénomination en panneaux de voirie et mobilier urbain. Le Commune s'engage à la disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et la pose du mobilier urbain et des panneaux de voirie.

Après concertation du Conseil municipal, les membres présents ont voté à l'unanimité le changement d'appellation panneaux de voirie en panneaux de voirie et mobilier urbain.

5-TAXES DIRECTES LOCALES 2026

Monsieur le Maire expose à son Conseil municipal, les impôts directs locaux comprennent trois taxes principales : la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) concerne les propriétaires, la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) pour les terrains agricoles ou non construits et la taxe habitation sur les résidences secondaires.

Considérant les taux d'imposition appliqués en 2026 restent inchangés :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.58 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57.95 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13.40 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- DE FIXER les taux 2026 des impôts locaux comme suit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.58 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57.95 %**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13.40 %**

6-PRÉSENTATION DU BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire expose au Conseil Municipal et aux nouveaux Elus les résultats en fonctionnement et investissement sur le budget primitif de la Commune.

7-RENCONTRE AVEC LA SOCIÉTÉ ALTARÉA

Les Elus ont accueilli la société ALTARÉA à la Mairie, sur le développement et produire de nouvelles énergies. La démarche d'ALTARÉA dans le photovoltaïque reflète leur volonté d'accompagner les collectivités.

Identification des zones favorables, propose de l'agrivoltaïque sur la Commune de Geay qui compte des terres agricoles, des suivis de prairies, de développer des projets sous réserve du respect de critères spécifiques.

8-TRAVAUX ENGAGÉS HANGAR COMMUNAL ET SALLE DES FETES

Atelier :

SARL BERTHELOT :	24 544.85 euros (couverture, gouttière acier)
TP GUINEFOLEAU :	40 683.84 euros (réfection atelier et son aménagement extérieur : terrassement)
EIRL LAMIRÉ :	5 228.57 euros (renforcement de la charpente)
ABCONCEPTMO :	1 500 euros (étude et réalisation plans).

Salle des fêtes :

TP GUINEFOLEAU :	14 243.40 euros (mur et végétalisation de la salle des fêtes).
------------------	--

9-RESTAURATION DES REGISTRES ETAT-CIVIL ET DELIBERATIONS

ATELIER BENOIST : 3 303.64 euros relatives aux 7 registres d'état-civil de 1807 à 1910 et 1 registre de délibérations de 1861 à 1892.

10-PREPARATION DU 8 MAI

Achat 2 grosses brioches de 1 kg, des sachets de bonbons M&M's et vins

RDV le vendredi 8 mai 2026 à 11h30 derrière la Mairie.

Prochaine réunion le jeudi 7 mai 2026 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance. La séance est levée à 22h00.

Le Maire,
BERNARD Jean-Marc



